

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 7 mars 2024

Mise en place d'un accueil multi-administrations des agriculteurs à La Réunion Pour répondre à toutes les préoccupations des agriculteurs

Le gouvernement a demandé aux préfets d'organiser dans tous les départements un accueil territorialisé multi-administrations des agriculteurs, permettant de les accompagner dans l'ensemble de leurs démarches et de leurs problématiques.

À La Réunion, cet accueil se fait à Saint-Denis et à Saint-Pierre, sur les sites de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) :

- À compter du 8 mars sur le site nord de Saint-Denis : boulevard de la Providence
- À compter du 11 mars sur le site sud de Saint-Pierre : **ligne Paradis, 1 chemin de l'Irat**

Cet accueil est ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30, sans rendez-vous. Les agriculteurs seront pris en charge par les agents de la DAAF pour toutes les questions agricoles, et mis en relation avec les autres services de l'État si nécessaire (DEAL, DRFIP, etc.).

Les standards téléphoniques sont également accessibles pour orienter les agriculteurs vers les bons interlocuteurs. Il est préférable de se renseigner par téléphone, avant de se déplacer sur l'un des deux sites :

- Standard de Saint-Denis : 0262 30 89 89
- Standard de Saint-Pierre : 0262 33 36 00

Il est également possible de poser ses questions à l'adresse direction.daaf974@agriculture.gouv.fr.